

SRH 23540

**DELEGATION DE SIGNATURE  
POUR BONS DE COMMANDE DE DEPENSES D'UN MONTANT N'EXCEDANT PAS 500 € HT**

Le Maire de Tarare

VU le code général de la fonction publique,

VU la loi n° 83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU l'article L.2122-19 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour le bon fonctionnement de la collectivité de donner délégation de signature aux responsables de directions et services,

VU l'arrêté du 22/09/2023 portant recrutement par mutation de M. WONNER Frank au grade d'attaché,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** À compter de ce jour délégation de signature pour signer les bons de commande de dépenses d'un montant n'excédant pas 500 € HT est donnée dans son domaine de compétence à M. WONNER Frank, directeur de la stratégie urbaine et de l'aménagement opérationnel.

**ARTICLE 2 :** La délégation donnée par le présent arrêté est exercée sous notre surveillance et notre responsabilité.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté est :

- transmis au représentant de l'État,
- publié au recueil des actes administratifs.

Notifié :

- à l'agent,
- au comptable de la collectivité.

Tarare, le 20 octobre 2023

Notifié le .....  
Signature de l'agent

Le Maire de Tarare  
Bruno PEYLACHON



Pour extrait certifié conforme  
Le Maire de Tarare  
Bruno PEYLACHON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis au représentant de l'Etat le .....

Fait à Tarare, le .....

Notification à l'agent le .....

La directrice générale des services